



MUNICIPALITÉ DE
COURRENDLIN

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE, LUNDI 7 DECEMBRE 2015,
19H45, HALLE DE GYMNASTIQUE**

Président : M. Francis Périat
Secrétaire : Mme Stéphanie Willemin
Scrutateurs : M. Pierre Bersier
M. Dominique Schaffner
Huissiers : M. Jean Fähndrich
Excusé : -

Registre des électeurs

Electeurs inscrits	1972
• Hommes	976
• Femmes	996

Electeurs présents	62
• Hommes	45
• Femmes	17
Taux de participation	3,14%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Se prononcer au sujet de la demande d'indigénat communal déposée par M. Arlind Thaqi
3. Modification du règlement tarifaire concernant l'élimination des déchets urbains
4. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2016, la quotité d'impôts et les taxes communales
5. Discuter et voter les crédits dans le cadre du budget d'investissement :

Ecoles

- Ecole primaire : acquisition de 4 projecteurs numériques
Financement : par recettes courantes Fr. 18'000.-

Urbanisme et Bâtiments

- Ecole enfantine : remplacement des fenêtres et isolation
Financement : par recettes courantes Fr. 50'000.-

Travaux publics

- Commission d'évolution du paysage :
(dont à déduire subventions)
Financement : par recettes courantes Fr. 60'000.-
- Gaz naturel : bouclage du réseau route de Delémont
Financement : par voie d'emprunt Fr. 170'000.-

Transports et Energie

- Passerelle sur la Birse – Centre commercial
(dont à déduire subventions) Fr. 450'000.-
Financement : par voie d'emprunt

6. Prendre connaissance du décompte et accepter la consolidation du crédit pour l'assainissement de l'éclairage public (3^{ème} et dernière étape) : Fr. 120'000.-
7. Informations communales
8. Divers.

Ouverture

M. le Président Francis Périat, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 40 du 11 novembre 2015 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- M. Arlind Thaqi, candidat à l'indigénat communal

L'assemblée procède à la nomination des scrutateurs, à savoir MM. Dominique Schaffner et Pierre Bersier.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture. Sur la base de la décision du Conseil communal, le point 5 concernant le budget d'investissement et plus spécifiquement le montant concernant le remplacement des fenêtres et de l'isolation du bâtiment de l'école enfantine est retiré de l'ordre du jour. Ce projet sera englobé dans l'analyse énergétique des bâtiments communaux qui sera effectuée par l'Agglomération delémontaine. Ce projet sera repris lorsque nous serons en possession des résultats de cette étude.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 15 juin 2015 est approuvé avec remerciements à son auteur, Mme Stéphanie Willemin. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet.

2. Se prononcer au sujet de la demande d'indigénat communal déposée par M. Arlind Thaqi

Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant la demande d'indigénat communal citée précédemment.

Entrée en matière : acceptée

M. Thaqi Arlind est né en Suisse le 8 février 1996, ressortissant du Kosovo. Depuis sa naissance jusqu'en 1998 il a vécu à Rebeuvelier. De juillet 1998 à ce jour, il vit à Courrendlin.

En 2014 M. Thaqi Arlind a obtenu son CFC d'employé de commerce. De février à juillet 2014 il a travaillé durant le week-end à l'Hôpital du Jura comme intendant et il a également travaillé durant un mois et demi comme employé de commerce. D'octobre à décembre 2014 il a travaillé au home pour personnes âgées à Moutier. De janvier à février 2015 il était à la recherche d'un emploi puis depuis le 1er mars 2015 il travaille à la Migros à Delémont.

Le requérant est né en Suisse et se sent intégré. Il dit avoir pris la mentalité suisse. Il aimerait pouvoir faire l'armée dans l'objectif de pouvoir travailler soit pour la police soit pour les gardes-frontières.

M. Thaqi Arlind est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu.

Le Conseil communal a entendu le requérant en séance du 14 septembre 2015 et recommande à l'assemblée d'accepter leur demande d'indigénat.

Le requérant est invité à quitter la salle préalablement à l'ouverture de la discussion et au vote.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à M. Thaqi Arlind. Il regagne la salle sous les applaudissements de l'assistance.

3. Modification du règlement tarifaire concernant l'élimination des déchets urbains

Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal

L'assemblée de ce jour est appelée à se prononcer concernant la modification du règlement tarifaire concernant l'élimination des déchets urbains.

Entrée en matière : acceptée

Compte tenu de l'augmentation des coûts relatifs à l'élimination des déchets urbains pour la commune de Courrendlin, notamment expliquée par la suppression de la contribution versée aux communes partenaires du SEOD dès 2015 ainsi que l'augmentation des coûts de gestion de la déchetterie, le Conseil communal a décidé de proposer à l'assemblée de ce jour d'adapter la taxe de base facturée aux commerces ainsi qu'aux ménages.

Depuis 2013, des prélèvements ont été opérés au fond communal des déchets afin de couvrir les dépenses de ce service.

Cette augmentation serait de 33% par rapport au tarif actuellement en vigueur.

Entre 2005 et 2016, le coût relatif à l'élimination des ordures ménagères est passé à Fr. 54.- par habitant à Fr. 70.-. Attendu que les directives en la matière stipulent que les services communaux doivent s'autofinancer, il n'est pas possible de procéder à des prélèvements sur le fond existant. Ce dernier serait d'ailleurs épuisé d'ici 3 ans.

A titre d'information, il est signalé que les montants facturés aux communes de Rebeuvelier et Vellerat qui bénéficient d'un partenariat pour l'utilisation de la déchetterie communale, ont déjà été adaptée pour l'année 2015.

La teneur du nouveau règlement est la suivante :

Règlement concernant l'élimination des déchets urbains – Taxes (avenant) de la commune municipale de Courrendlin

I. TAXES POUR COMMERCES

	<i>Profession</i>	<i>Unité</i>	<i>Taux unité CHF</i>
Tarif A	Industrie, artisanat, garages, entreprises de construction		
	- indépendant (seul)	1	200.-
	- 1 à 5 collaborateurs	2	400.-
	- > 31 collaborateurs (Von Roll CHF 6'000.-)	5	1'000.-
Tarif B	Bureaux, médecins, banques, dentiste, physiothérapeute, notaires		
	- 1 à 3 collaborateurs	1	200.-
	- > 4 collaborateurs	2	400.-
Tarif C	Cafés, restaurants, débit de boisson		
	- minimum	1	200.-
	- moyen	2	400.-
	- grand	3	600.-
	- autres (à définir de cas en cas)		
Tarif D	Commerces, salon de coiffure, boulangeries, boucheries, alimentations, drogueries, pharmacies, boutiques, école privée, institut de beauté, bien-être, horticulteurs, fleurs, radio, TV, électroménagers		
	- 1 à 2 collaborateurs	1	200.-
	- > 3 collaborateurs	2	400.-
	- autres (selon critères définis de cas en cas)		
Tarif F	Artisanat particulier, autres (professions secondaires)	1	200.-

II. TAXES POUR PARTICULIERS

Taxe de base CHF 120.- / ménage

III. ABROGATION, MODIFICATION ET ENTREE EN VIGUEUR

Le présent tarif abroge toutes les dispositions qui lui sont contraires.

²L'Assemblée communale est compétente pour le modifier.

³Le Conseil communal fixe son entrée en vigueur, dès le 1er janvier 2016.

Ainsi adopté par l'assemblée municipale de Courrendlin, le 7 décembre 2015.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

4. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2016, la quotité d'impôts et les taxes communales

Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal

L'assemblée communale de ce jour est appelée à se prononcer concernant le budget 2016, la quotité d'impôts ainsi que les taxes communales.

Entrée en matière : acceptée

Budget 2016

M. Fehr Martin présente et commente les chiffres relatifs au budget 2016. La récapitulation générale se présente comme suit :

	Budget 2016	Budget 2015	Evolution
Autorités, administration générale	889'200	818'250	70'950
Travaux publics	394'600	399'244	-4'644
Police, protection civile	54'300	44'700	9'600
Hygiène publique	350	350	0
Instruction, culture, sports	3'358'322	3'332'990	25'342
Action sociale	1'807'270	1'724'902	82'368
Economie publique	71'150	87'050	-15'900
Finances	506'720	555'540	-48'820
Impositions	7'026'200	6'897'964	128'236
Service communaux	2'022'300	2'025'600	-3'300

Total des charges :	12'324'342	11'984'362
Total des revenus :	12'268'620	11'919'300
EXCEDENT DE CHARGES	55'722	65'062

Discussion :

Jecker Roland : constate que les charges imputées au bâtiment de la Résidence Clos Brechon se montent à Fr. 171'000.- contre des revenus de Fr. 170'000.-. Ne serait-il pas nécessaire d'augmenter les loyers des logements ? Les adaptations sont effectuées au fil des changements de locataires. Des investissements en vue de la transformation de deux studios en un logement de deux pièces sont prévus en 2016.

M. Martin Fehr communique différentes informations comptables pour expliquer le déficit du budget 2016 qui émane d'un calcul de la marge d'autofinancement (cash-flow). Les chiffres ci-dessous démontrent la situation :

	Budget 2016
EXCEDENT DE CHARGES	-55'722
+ AMORTISSEMENTS COMPTABLES	730'400
+ ATTRIBUTIONS AUX FONDS	293'600
- PRELEVEMENTS DES FONDS	104'300
= CASH-FLOW	863'978
- REMBOURSEMENTS DE DETTES	509'600

- INVESTISSEMENTS PREVUS (recettes courantes)	78'000
Excédent de liquidités	276'378

Impôts, taxes communales, eau

En ce qui concerne les impôts et taxes communales, elles sont fixées comme suit pour l'année 2016 :

- *Impôts :*

Quotité	2.05
Taxe immobilière	1.25 ‰
Taxe cadastre et dangers naturels	0.17 ‰

- *Chiens*

Village Courrendlin / Choindez	Fr. 80.00
Fermes	Fr. 60.00

- *Ordures ménagères*

Taxe par ménage	Fr. 120.00 + TVA
Taxe par commerce	s/tarif arrêté par le CM + TVA

- *Service des eaux*

Fourniture d'eau	Fr. 3.00 par m ³ + TVA
Emolument de base pour location compteur	Fr. 25.00 + TVA
Eau nouvelle construction (par volume construit)	Fr. 0.30/m ³ + TVA
Taxe de piscine (par m ³ de contenance)	Fr. 1.00/m ³ + TVA
Taxe par prélèvement à l'hydrante	Fr. 3.00/m ³ + TVA

- *Service des canalisations et épuration des eaux :*

Taxe	Fr. 1.60 m ³ + TVA (selon décision 2011)
------	---

- *Taxe d'entretien des chemins vicinaux*

Taxe	Fr. 15.00 par hectare
------	-----------------------

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité le budget 2016, la quotité d'impôts ainsi que les taxes communales.

M. le Président remercie M. Martin Fehr, le Conseil communal, le personnel de la caisse communale ainsi que les membres de la commission des finances pour leur excellent travail.

5. Discuter et voter les crédits dans le cadre du budget d'investissement

Ecoles

Ecole primaire : acquisition de 4 projecteurs numériques : Fr. 18'000.-

Financement : par recettes courantes

Rapporteur : Mme Valérie Bourquin, conseillère communale

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale le vote d'un crédit de Fr. 18'000.- pour l'équipement de 4 classes de l'école primaire au moyen d'un système multimédia.

Entrée en matière : acceptée

L'équipement des salles d'enseignement au moyen de systèmes multimédia est aujourd'hui indispensable. Les nouveaux moyens d'enseignement sont fournis sur supports numériques et permettront aux enseignants d'exploiter ces outils au mieux. Ces systèmes comprennent des projecteurs, écrans, haut-parleurs ainsi que différents matériels inhérents au fonctionnement.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

Travaux publics

Commission d'évolution du paysage : Fr. 60'000.- (dont à déduire subventions)

Financement : par recettes courantes

Rapporteur : M. Vincent Scherrer, conseiller communal

Il est proposé aux ayants-droits de se prononcer concernant le crédit de Fr. 60'000.- relatif à la mise en place des premières mesures CEP (Conception d'évolution du paysage), montant financé par les recettes courantes dont à déduire des subventions fédérales, cantonales ainsi que des donations émanant de fondations spécifiques.

Entrée en matière : acceptée

En préambule, M. Vincent Scherrer présente un mémento concernant le projet CEP de notre commune : la conception d'évolution du paysage de la commune a pour but la mise en valeur et l'utilisation durable des éléments constituant le paysage. Elle cherche donc à rendre le paysage attractif à sa population actuelle et future tout en le préservant des pressions multiples auxquelles il est et sera soumis. Les objectifs retenus répondent aux principes suivants :

- Conserver/protéger les éléments de valeur
- Améliorer/restaurer/développer les éléments montrant des déficits en terme de qualité ou ayant un bon potentiel de développement
- Créer/aménager de nouveaux éléments de valeur

Ces objectifs ont une influence sur l'agriculture, la sylviculture, la gestion des milieux naturels, la gestion des eaux de surface, l'aménagement de la zone bâtie, le patrimoine culturel et les activités de détente en lien avec la nature. La commission CEP a retenu 10 objectifs répartis sur l'ensemble du territoire communal. Ils sont différenciés par thématique type de milieu naturel, secteur particulier, etc. Ces objectifs sont les suivants :

1. Préservation des ruisseaux en zone agricole
2. Amélioration des qualités écologiques et paysagères de la Birse
3. Maintien et valorisation des milieux humides existants et création de nouvelles mares
4. Pérennisation des éléments structurels boisés existants
5. Encouragement à la plantation de nouveaux fruitiers à haute tige
6. Gestion durable du pâturage du Vaferdeau
7. Conservation et valorisation des pâturages boisés et des terrains secs
8. Maintien et valorisation des herbages permanents et des surfaces boisées
9. Valorisation et mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité
10. Conservation et valorisation des éléments du patrimoine
11. Information/participation de la population

La commune a mis en place dès 2012 un fond spécial pour le fonctionnement de la CEP et la réalisation des mesures. Il est toutefois nécessaire de rechercher des sources de financement complémentaires, comme par exemple :

- Les subventions cantonales et fédérales
- La participation des tiers bénéficiaires
- Les soutiens particuliers octroyés par le Fond Suisse pour le Paysage ou d'autres fondations poursuivant des buts similaires.

Une estimation des coûts de chaque mesure a été réalisée. Ces coûts peuvent fluctuer plus ou moins fortement si une partie des travaux est réalisée par des personnes bénévoles ou des travailleurs sociaux. Ils peuvent aussi varier en fonction de difficultés particulières ou d'imprévus rencontrés lors des travaux.

La réalisation de l'ensemble des mesures est planifiée sur une période de 15 ans. L'estimation des coûts de chaque mesure et détaillée dans des fiches descriptives. Ces coûts seront par la suite affinés lors du développement détaillé de chaque mesure. Le tableau ci-dessus fait la synthèse de ces coûts et propose une répartition du financement des mesures.

N° mesure	Nom mesure	Coût global estimé	Financement envisagé (%)				Financement envisagé (fr.)			
			Commune (fonds CEP)	Propriétaires/ Exploitants	Canton/ Confédération	Donateurs	Commune (fonds CEP)	Propriétaires/ Exploitants	Canton/ Confédération	Donateurs
1.1	Entretien et aménager de manière spécifique le lit, les berges et les rives des ruisseaux	fr. 40'000.00	25%	0%	50%	25%	fr. 10'000.00	fr. -	fr. 20'000.00	fr. 10'000.00
2.1	Rendre les rives attrayantes pour la population et pour la faune dans le cadre des projets de protection contre les crues	fr. 15'000.00	25%	0%	50%	25%	fr. 3'750.00	fr. -	fr. 7'500.00	fr. 3'750.00
3.1	Entretien et aménager de manière spécifique les étangs et leurs abords	fr. 25'000.00	40%	10%	0%	50%	fr. 10'000.00	fr. 2'500.00	fr. -	fr. 12'500.00
3.2	Créer de nouvelles mares	fr. 100'000.00	20%	0%	50%	30%	fr. 20'000.00	fr. -	fr. 50'000.00	fr. 30'000.00
4.1	Entretien et aménager de manière spécifique les haies et bosquets	fr. 17'000.00	40%	10%	0%	50%	fr. 6'800.00	fr. 1'700.00	fr. -	fr. 8'500.00
4.2	Rajeunir les vergers existants	fr. 14'000.00	40%	10%	0%	50%	fr. 5'600.00	fr. 1'400.00	fr. -	fr. 7'000.00
5.1	Planter de nouveaux fruitiers à haute tige en périphérie de la zone bâtie	fr. 47'000.00	20%	0%	40%	40%	fr. 9'400.00	fr. -	fr. 18'800.00	fr. 18'800.00
6.1	Assurer le maintien à long terme du pâturage et de sa mosaïque de milieux diversifiés	fr. 100'000.00	20%	15%	25%	40%	fr. 20'000.00	fr. 15'000.00	fr. 25'000.00	fr. 40'000.00
7.1	Equilibrer le boisé et encourager l'extensification des surfaces herbagères	fr. 135'000.00	20%	15%	25%	40%	fr. 27'000.00	fr. 20'250.00	fr. 33'750.00	fr. 54'000.00
8.1	Améliorer la qualité écologique des lisières forestières et des surfaces herbagères	fr. 180'000.00	20%	15%	25%	40%	fr. 36'000.00	fr. 27'000.00	fr. 45'000.00	fr. 72'000.00
9.1	Etablir un projet de réseau écologique au sens de l'Ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE)	fr. 26'000.00	30%	0%	50%	20%	fr. 7'800.00	fr. -	fr. 13'000.00	fr. 5'200.00
10.1	Mettre en valeur les bâtiments anciens et autres objets du patrimoine bâti	fr. 365'000.00	30%	0%	30%	40%	fr. 109'500.00	fr. -	fr. 109'500.00	fr. 146'000.00
11.1	Renseigner la population avant, pendant et après la réalisation des mesures	fr. 40'000.00	50%	0%	25%	25%	fr. 20'000.00	fr. -	fr. 10'000.00	fr. 10'000.00
	Total	fr. 1'104'000.00	26%	6%	30%	38%	fr. 285'850.00	fr. 67'850.00	fr. 332'550.00	fr. 417'750.00

Les mesures qui vont être réalisées entre cet hiver et l'été 2016 sont localisées sur 3 secteurs, à savoir :

1. La Tournelle
2. Sur la Vélie
3. La Quère

Secteur La Tournelle

Ce secteur a été retenu pour son potentiel à mettre en œuvre rapidement plusieurs types de mesures différentes. Il se situe à l'Est du Montchaibeux, petite colline boisée appréciée des promeneurs, mais aussi de la faune locale et au Sud d'une vaste zone d'extraction de graviers (le Tayment) intéressante pour son site d'importance nationale pour la reproduction des batraciens (IBN JU 800). L'ensemble des mesures se situe sur des parcelles privées. Une partie est incluse dans un périmètre de protection du paysage. Les mesures envisagées pour améliorer les qualités écologiques et paysagères du site répondent aux objectifs nos 3, 5 et 8 du plan.

Mesure 3.2.1

Deux mares semi-permanentes d'environ 80 m² chacune et de 1,2 m de profondeur maximale seront créées. Les espèces visées sont le crapaud commun, la grenouille rousse, le crapaud accoucheur, le triton alpestre et lobé et les odonates en général. L'étanchéité sera assurée par le tassement des matériaux argileux présents dans le sous-sol. Des sondages à la tarière ont permis de s'assurer de la qualité de ces matériaux. Il est prévu que les mares s'assèchent en été du fait de légères pertes par infiltration et de leur alimentation par les eaux pluviales uniquement.

Une des mares sera réalisée en milieu forestier et l'autre sur le pâturage. La présence de joncs indique que les conditions seront bien humides dans ce secteur. Les deux mares ne sont distantes que de quelques mètres. Lors des visites de terrain, des grenouilles rousses ont été observées dans la forêt adjacente. Ces mares se situeront à environ 600 mètres du site IBN JU 800 (Le Tayment).

Environ 10 frênes de petite taille (diamètre 20-30 cm) devront être abattus afin de permettre la réalisation de la mare forestière. Des tas de branche seront réalisés pour créer des structures refuges.

La mare située dans le pâturage devra être clôturée. Du point de vue de l'entretien, il est estimé qu'un curage tous les cinq à sept ans sera nécessaire pour éviter l'atterrissement des mares. La réalisation de ces deux mares est prévue au printemps 2016 (mai-juin) en fonction des conditions météorologiques.

Coût :

- Abattage et mise en tas	Fr.	500.-
- Terrassements et mise en forme à la pelle hydraulique	Fr.	4'200.-
- Total arrondi	Fr.	5'000.-

Mesures 3.2.2.

A environ 250 mètres de la mesure 3.2.1., un autre site humide est présent dans le pâturage. Ce site a été retenu pour la réalisation de trois petites mares temporaires d'environ 5-10 m² chacune et de 0,5 m de profondeur maximale. L'espèce visée en particulier est le sonneur à ventre jaune.

Comme pour la mesure 3.2.1., un simple tassement du sol après terrassement est prévu. La réalisation des mesures 3.2.1. et 3.2.2. se fera à la même période.

Coût :

- Terrassement et mise en forme à la pelle hydraulique	Fr.	1'800.-
- Remise en état terrain adjacent	Fr.	180.-
- Total arrondi	Fr.	2'000.-

Mesure 5.1.1

Proche de la ferme, la plantation de cinq arbres est prévue. Les essences retenues sont le chêne pédonculé, le tilleul à petites feuilles et le noyer. Le propriétaire exploitant ne souhaite en effet pas planter de fruitiers à haute tige d'un point de vue de l'entretien.

Ces arbres devront être protégés contre les dégâts du bétail par la mise en place de clôtures fixes autour de chaque plant.

Cette mesure est principalement paysagère (éléments structurant le paysage dans un secteur déficitaire), mais elle pourra être intéressante pour l'avifaune. Des nichoirs pourront être mis en place à moyen terme.

La réalisation de cette mesure est prévue durant l'hiver 2015/2016.

Coût :

- Fourniture et plantation des arbres (5 pièces)	Fr.	1'250.-
- Protection par la pose de clôture	Fr.	600.-
- Total arrondi	Fr.	2'000.-

Mesure 8.1.1

Une intervention d'étagement de lisière est prévue sur un linéaire d'environ 250 mètres. Cette lisière a été sélectionnée avec le garde-forestier de triage pour son potentiel fort de diversification spontanée du manteau buissonnant. Elle est orientée vers le Sud et l'Est, donc bien ensoleillée.

Les essences rares et remarquables seront conservées (chênes, pins, fruitiers sauvages, etc.). Les autres essences de haut jurent sur une largeur de 15 mètres et des trouées seront créées pour mettre en lumière la lisière et permettre le développement d'un manteau buissonnant diversifié. Aucune plantation n'est prévue (recolonisation spontanée).

Des tas de branches et des murgiers (tas d'épierrage) seront mis en place en bordure de la lisière pour créer des structures pour la petite faune.

Cette intervention est prévue en hiver 2015/2016.

Coût :

- Abattage, façonnage et débardage	Fr.	7'500.-
- Démontage/remontage de la clôture et nettoyage du pâturage	Fr.	4'500.-
- Création de tas de branches et de murgiers	Fr.	2'000.-
- Total arrondi :	Fr.	14'000.-

Mesure 8.1.2

Une intervention d'étagement de lisière est prévue dans le secteur sur un linéaire d'environ 100 mètres. Le but principal de cette mesure est de conserver la bande de pâturage située entre la forêt du Montchaibeux et le petit massif forestier situé à l'Est. Les principes d'intervention sont les mêmes que pour la mesure 8.1.1.

Cette intervention se fera durant la même période (hiver 2015/2016).

Coût :

- Abattage, façonnage et débardage	Fr.	2'500.-
- Démontage/remontage de la clôture et nettoyage du pâturage	Fr.	1'500.-
- Création de tas de branches et de murgiers :	Fr.	800.-
- Total arrondi	Fr.	5'000.-

Secteur Sur la Vélie

La parcelle appartenant à la Bourgeoisie de Courrendlin est située en bordure d'un chemin menant à la forêt du Montchaibeux. A proximité se trouve une parcelle communale sur laquelle on trouve une zone humide, une mare, deux bosquets et une prairie extensive qui font partie des compensations écologiques du dernier remaniement parcellaire. Cette parcelle est protégée par un périmètre de protection de la nature.

Les autres parcelles agricoles aux alentours n'ont pas d'intérêt particulier d'un point de vue écologique.

Mesure 5.1.2.

La plantation de dix fruitiers à haute tige est possible à court terme sur la parcelle. Le choix des variétés n'est pas encore arrêté, mais il s'agira d'essences indigènes adaptées à la station. Des variétés anciennes seront suggérées.

Ces arbres seront plantés en alignement le long du chemin. A terme, des nichoirs pourront y être installés. La parcelle étant exploitée en prairie, aucune protection n'est nécessaire.

La réalisation est prévue durant l'hiver 2015/2016.

Coût :

- Fourniture et plantation de fruitiers haute tige	Fr.	2'000.-
- Pose de nichoirs	Fr.	400.-
- Total arrondi	Fr.	2'500.-

Secteur La Quère

Ce secteur se situe à proximité de la zone bâtie et des pâturages du bambois, appréciés des promeneurs. Deux pâturages secs d'importance locale se trouvent non loin. Le site concerné par la mesure appartient respectivement à la Bourgeoisie de Courrendlin et à un propriétaire privé. Il est par ailleurs inclus dans un périmètre de protection du paysage.

Mesure 4.1.1

Il est prévu de revitaliser une haie sur une longueur de 160 mètres actuellement composée d'une vingtaine d'épicéas. Aucun manteau buissonnant n'est présent sous ces grands arbres.

L'intervention consistera à abattre la totalité des épicéas et à replanter sur une largeur de 4 mètres au minimum une haie composée d'essences indigènes adaptées à la station et écologiquement intéressante (arbustes à baies, fruitiers sauvages, chênes, érables champêtres, etc.). Il est prévu un arbre de haut port tous les 25 mètres.

Des tas de branches seront réalisés pour créer des structures pour la petite faune. Il sera nécessaire de clôturer la nouvelle haie (protection contre le bétail).

La réalisation de la mesure est prévue durant l'hiver 2015/2016.

Coût :

-	Abattage, façonnage et débardage	Fr.	2'500.-
-	Démontage de la clôture et nettoyage du pâturage	Fr.	1'500.-
-	Création de tas de branches	Fr.	800.-
-	Fourniture et pose d'une clôture	Fr.	4'800.-
-	Fourniture et plantation de buissons et d'arbres	Fr.	8'000.-
-	Total arrondi	Fr.	18'000.-

Le tableau récapitulatif ci-dessous est présenté et commenté :

Secteur	N° mesure	Description	Coûts estimés	Financement		
				Commune (20 %)	Confédération/ Canton (50 %)	Donateurs (30 %)
La Tournelle	3.2.1	Création de deux mares	5'000.-	1'000.-	2'500.-	1'500.-
	3.2.2	Création de trois gouilles	2'000.-	400.-	1'000.-	600.-
	5.1.1	Plantation de cinq arbres	2'000.-	400.-	1'000.-	600.-
	8.1.1	Etagement de 250 m de lisière	14'000.-	2'800.-	7'000.-	4'200.-
	8.1.2	Etagement de 100 m de lisière	5'000.-	1'000.-	2'500.-	1'500.-
Sur la Vêlie	5.1.2	Plantation de dix fruitiers à haute tige	2'500.-	500.-	1'250.-	750.-
La Quère	4.1.1	Revitalisation de 160 m de haie	18'000.-	3'600.-	9'000.-	5'400.-
Tous	Toutes les mesures	Organisation et suivi de la mise en œuvre	10'000.-	2'000.-	5'000.-	3'000.-
			58'500.-	11'700.-	29'250.-	17'550.-

Le Conseil communal ainsi que la commission CEP recommande à l'assemblée de ce jour d'accepter le crédit de Fr. 60'000.-, montant qui sera financé par les recettes courantes.

Discussion :

Daniel Christen : *est propriétaire de la ferme La Quère et n'a jamais été informé du projet prévu dans son secteur. Il est surpris de la quantité de travaux qui restent à réaliser en 2015 est estime que ces travaux doivent reportés et réalisés de manière globale.*

Le propriétaire touché par les mesures du secteur Quère sera la Bourgeoisie communale, M. Christen est riverain. Des discussions ont été menées avec le garde-forestier, qui est membre de la CEP et mandaté pour le suivi des projets qui touchent aux forêts et pâturages boisés. Les arbres concernés par ces travaux se trouvent sur le terrain propriété de la commune bourgeoise. L'entretien régulier de la barrière qui sera réalisée sera par la suite assumé par la CEP.

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte cet objet. Trois voix contre le projet se manifestent.

Gaz naturel : bouclage du réseau route de Delémont : Fr. 170'000.-

Financement : par voie d'emprunt

Rapporteur : M. Vincent Scherrer, conseiller communal

Il est proposé à l'assemblée communale d'entrer en matière concernant l'extension et le renforcement du réseau de distribution du gaz naturel ainsi que la pose d'une station de détente dans le secteur Nord du village pour un montant de Fr. 170'000.- financé par voie d'emprunt.

Entrée en matière : acceptée

Le secteur « Rue de la Gare, Rue de la Farrère, Route de Delémont » est aux limites de sa capacité d'approvisionnement en gaz naturel ce qui pourrait engendrer certains problèmes en cas de forte sollicitation et obligerait Régiogaz SA à prendre certaines mesures.

Pour éviter de tels désagréments, un bouclage du réseau entre la Rue Chavon-Dedos et la Route de Delémont via le centre commercial est nécessaire.

Les travaux comprendront :

- la pose d'une conduite de 5 bars d'un diamètre de 63 mm sur une longueur d'environ 430 mètres entre la Rue Chavon-Dedos et la future station de détente et de comptage qui sera située au Centre commercial, via la nouvelle piste et passerelle sur la Birse réservée à la mobilité douce.
- des conduites de distribution de 110 et 160 mm de diamètre, y compris 4 vannes pour l'alimentation en gaz du centre commercial ainsi que la future zone Pré Bourquenat.
- la liaison Centre commercial – Route de Delémont : conduite d'un diamètre de 160 mm y compris 3 vannes et de la construction de la station de détente et comptage.

Le Conseil communal ainsi que la Commission des travaux publics vous recommandent d'accepter le crédit de Fr. 170'000.- financé par voie d'emprunt.

Discussion : -

Pierre-Alain Seidler : est propriétaire de la parcelle concernée par ce bouclage. Sur le plan spécial qu'il a eu l'occasion de consulter à la commune, cette conduite passait en bordure de la parcelle et sur le plan présenté ce jour elle traverse la parcelle. D'autre part, le chemin piéton qui lui a été présenté précédemment par la commune était destiné aux piétons. Il a appris à la radio ce jour que ce cheminement est destiné à relier la piste cyclable de Courrendlin à Vicques et de Courrendlin à Delémont.

En ce qui concerne le tracé de la conduite, le plan a été établi par Régiogaz SA. Le tracé doit encore être défini avec plus de précision et peut encore être modifié.

M. le Maire confirme à M. Seidler que le plan spécial « Centre commercial » n'a pas subi de modification et lui précise le projet visant à réaliser une liaison avec les pistes cyclables existantes en direction de Delémont, notamment dans le secteur de la ZARD. Il est également précisé à l'intéressé que les cheminements prévus pour la mobilité douce sont accessibles aux piétons et aux cycles.

M. Ciochi Claude, représentant du bureau Rolf Eschmann SA, apporte différents compléments au sujet. Le but est de mettre en zone, après l'achèvement du secteur Les Quérattes en cours de

développement, dans un délai de 5 à 10 ans, la parcelle feuillet 2124. Le projet présenté aujourd'hui tient compte de ce futur développement.

Le projet présenté ce jour concerne la réalisation d'un bouclage du réseau du gaz naturel entre la rue Chavon-Dedos et la route de Delémont afin de répondre aux besoins conséquents des différentes entreprises installées notamment à la route de Delémont. Il s'agit de carrosseries et de peintres qui utilisent des fours industriels. Les apports actuels ne répondront pas aux besoins en cas de période de froid.

Le chemin mentionné précédemment sera réalisé de manière légère afin de pouvoir être modifié ou déplacé lors du développement de la zone.

M. Seidler relève qu'il a prévu de planter sur cette parcelle des betteraves l'an prochain. Il a signé un contrat pour livrer ces cultures et doit répondre aux quotas fixés.

Il est encore relevé qu'en cas d'acceptation du crédit ce jour les travaux pourront être réalisés en tout début d'année 2016, avant la plantation des betteraves. Dans ce cas, aucune perte de culture ne serait engendrée. Si la conduite devait être réalisée plus tard, des indemnités peuvent être octroyées.

Robert Ryf : *la conduite de gaz pourrait-elle passer sous la Birse ?*

Dans ce cas de figure un renchérissement du coût des travaux estimé entre Fr. 30'000.- à Fr. 40'000.- doit être prévu.

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte cet objet avec un avis contraire.

Transports et Energie

Passerelle sur la Birse – Centre commercial : Fr. 450'000.- (dont à déduire subventions)

Financement : par voie d'emprunt

Rapporteur : M. Joël Burkhalter, conseiller communal

Il est proposé à l'assemblée communale de se prononcer ce jour concernant le projet visant à réaliser une passerelle de mobilité douce sur la Birse derrière le centre commercial situé à la route de Delémont.

Entrée en matière : acceptée

C'est en 2007 que la charte de l'Agglomération de Delémont a été signée avec la Confédération. Dès lors, l'Agglomération de Delémont pouvait se doter d'un plan directeur régional.

Le système participatif et les réflexions des 11 communes de la couronne a permis à Courrendlin de soumettre différentes propositions d'aménagement du territoire et de mesures liées à la mobilité. L'une d'entre elle a été baptisée mesure no 25. Cette mesure consiste à la réalisation de la passerelle dite « Centre commercial » devant précisément relier la zone Nord-Ouest de la localité à la zone Nord-Est, ceci au moyen d'un pont dédié exclusivement à la mobilité douce.

Outre l'avantage de faciliter les déplacements transversaux en-dessus de la Birse, et de relier la piste cyclable de la Route de Delémont à celle de la Route de Vicques, nous avons pour objectif d'intégrer des équipements techniques, notamment le réseau du gaz. BKW souhaite également intégrer divers

équipements à cet ouvrage afin d'améliorer la sécurité et l'approvisionnement dans ce même périmètre.

Cette liaison s'inscrit dans le réseau de mobilité régional. Le cheminement est prévu depuis le parking du Centre commercial jusqu'à Rue Chavon-Dedos par un débouché au parking de la nouvelle chambre mortuaire près du cimetière. Elle consistera en un chemin en gravier longeant la Birse.

Il peut également être considéré que cette réalisation correspond à la première étape visant à relier dans le futur un nouveau chemin qui longera la Birse en direction de Courroux.

Un éclairage intelligent sera réalisé le long du cheminement. Les luminaires seront allumés uniquement aux passages d'usagers. Des radars seront intégrés aux luminaires et permettront la détection d'activités et permettant le reste du temps des économies d'énergie.

Deux mandataires régionaux ont été choisis, à savoir le bureau Rolf Eschmann de Courrendlin ainsi que le bureau Jobin SA de Delémont. Ils disposent d'une large expérience dans la réalisation de tels ouvrages. Les coûts de constructions ont été devisés par leurs soins.

Le plan de la passerelle projetée est présenté à l'écran. Cette dernière est constituée d'une structure porteuse métallique et d'un tablier composé de caissons en bois enrobé d'une étanchéité. La passerelle s'appuiera sur des culées en béton construites de part en part et hors du lit de la Birse afin de répondre aux exigences de la carte des dangers. Des lignes fines et légères ont été privilégiées afin de limiter la section de l'ouvrage, tout en garantissant le passage de petites machines de voirie. Ce projet a fait l'objet d'une étude fouillée et différentes variantes ont été passées en revue. Le projet présenté ce jour a été retenu sur la base de considérations techniques et financières.

Le devis du projet est passé en revue :

**DEVIS
RECAPITULATION GENERALE**

Travaux de génie civil / béton armé / structure porteuse métallique

1	Terrassement généraux (selon devis JOPSA du 28.10.2015)	29'900.00
2	Béton et béton armé - culées (selon devis JOPSA du 28.10.2015)	50'400.00
3	Structure porteuse métallique (selon devis JOPSA du 28.10.2015)	95'200.00
4	Tablier - Système COLEVO (selon devis JOPSA du 28.10.2015)	67'200.00
5	Serrurerie (selon devis JOPSA du 28.10.2015)	37'300.00
6	Éclairage public BKW (selon devis BKW du 21.10.2015)	30'555.56
7	Éclairage génie civil (devis RESA selon mail du 27.10.2015)	28'347.25
8	Génie civil cheminement en groise (devis RESA selon mail du 27.10.2015)	39'814.81
TOTAL TRAVAUX & INSTALLATION HT		378'717.62

Frais annexes

9	CAN 021 - Acquisitions de terrain	PM
10	CAN 031 - Droits de mutation	PM
11	CAN 032 - Frais de notaire	PM
12	CAN 033 - Inscription au registre foncier	PM
13	CAN 876 - Honoraires et prestations géomètre	PM
14	CAN 282 - Signalisation, marquages	PM
15	CAN 872 - Honoraires ingénieurs & BAMO	23'500.00
16	CAN 876 - Honoraires et prestations géomètre <i>abornement et couverture sol</i>	PM
17	Relevé maisons riveraines (photographe, notaire)	PM
18	Contrôles routiers (SACR, 2854 Bassecourt)	PM
	TOTAL FRAIS ANNEXES HT	23'500.00
	TOTAL GENERAL (TRAVAUX & FRAIS ANNEXES) HT	402'217.62
	DIVERS & IMPREVUS (environ 4%)	16'088.70
	TVA 8.00 %	32'177.40
	TOTAL TTC	450'483.72
	ARRONDI	450'000.00

Le projet de passerelle présenté ce jour fait partie intégrante du dossier de l'agglomération delémontaine et pourra bénéficier de subventions intéressantes. La concrétisation de ce projet est souhaitée en 2016.

En cas de refus du projet de passerelle présenté ce jour, des mesures plus conséquentes devront être prévues pour le passage du gaz sous le lit de la Birse, par exemple un forage dirigé, technique relativement couteuse.

Il est encore précisé qu'une seconde passerelle sera réalisée dans le secteur Clos Brechon et sera également intégré au projet de l'agglomération delémontaine, 3^{ème} génération. Cette passerelle a pour but de relier la Route de Delémont et le Secteur de la Farrère au réseau pédestre aboutissant aux écoles.

Le même principe de construction sera appliqué ce qui permettra d'économiser des coûts de réalisation. Ce second projet sera soumis à l'assemblée dès son approbation en qualité de mesure d'agglomération par la Confédération.

Le Conseil communal vous propose d'accepter le crédit qui sera financé par voie d'emprunt d'un montant de Fr. 450'000.-

Discussion :

Pierre-Alain Seidler : relève que le plan spécial du centre commercial qu'il a eu l'occasion de consulter à la commune municipale ne correspond pas au plan présenté ce jour. Les documents dont il a eu connaissance présentaient un chemin qui s'arrêtait de l'autre côté de la Birse et qui ne se poursuivait pas.

Chemin publié sera réglé par une servitude de droit de passage. M. Seidler reste propriétaire du sentier et ne perd pas de terrain.

Pour M. Seidler, le plan spécial approuvé ne correspond pas au plan publié ce jour. Il craint de perdre des cultures suite à cette réalisation.

Pour la suite de la procédure et conformément aux pratiques il est convenu qu'un entretien entre la commune et M. Seidler soit organisé afin de discuter de ce projet.

Jecker Roland : favorable à l'implantation d'une passerelle et au passage de la conduite de gaz. Mais s'inquiète de l'emplacement choisit qui semble adéquat pour autant que le centre commercial puisse être concrétisé mais si le projet ne devait pas aboutir ne devrait-on pas revoir cet emplacement. A l'heure actuelle, ce secteur est voué à devenir une zone commerciale et il appartient au Conseil communal de répondre aux besoins des promoteurs.

M. Ciochi Claude démontre que l'emplacement retenu correspond au site idéal pour l'implantation d'une passerelle notamment en raison de la largeur de la rivière. De plus, cette implantation répond aux futurs projets s'agissant de l'aménagement des accès au centre commercial ainsi que d'une nouvelle porte d'entrée du village.

Albert Jost : souhaite connaître les dimensions de la passerelle.

Longueur 18 mètres avec les culées / Largeur 2,5 mètres.

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte cet objet avec un avis contraire.

6. Prendre connaissance du décompte et accepter la consolidation du crédit pour l'assainissement de l'éclairage public (3^{ème} et dernière étape) : Fr. 120'000.-

Rapporteur : M. Joël Burkhalter, conseiller communal

En 2009, une étude fouillée concernant l'inventaire et l'état de l'éclairage public communal fût menée. Cette étude a démontré que l'état de l'éclairage du village était vétuste et en mauvais état voir même dangereux et gourmand en terme de consommation énergétique.

Lors de l'assemblée communale du 7 décembre 2009, un premier crédit de Fr. 120'000.- a été voté pour une première phase d'assainissement visant à se mettre en conformité avec la loi qui prévoyait d'interdire la vente d'ampoules au mercure dès avril 2015.

Tout a été mis en œuvre en collaboration avec des entreprises spécialisées afin de trouver toutes les solutions techniques pour répondre aux critères fixés dans les domaines de la sécurité, financier et écologique.

Au terme des travaux réalisés en 3 étapes, notre commune est l'une des premières communes du canton à avoir assaini son éclairage public. La plupart des luminaires des rues résidentielles ont été changés. Les luminaires de la rue principale et de la route de Vicques ont été remplacés par des installations à technologie LED.

Il a été profité d'assainir le réseau de Choindez, qui présente des particularités techniques au niveau de son alimentation électrique, ceci sans coût supplémentaire grâce à l'adaptation de luminaires



provenant de Courrendlin. Une économie de Fr. 100'000.- a ainsi pu être réalisée. Différentes adaptations seront néanmoins encore nécessaires dans ce secteur car des luminaires au sodium subsistent. Ces derniers seront changés progressivement ces prochaines années.

Le village de Courrendlin comptabilise 600 points lumineux. Ils sont composés de 37% de luminaires LED, 51% au sodium et 12 % d'autres technologies.

Les premiers effets sur la consommation apparaissent déjà. Ceux-ci seront quantifiés précisément à au cours des prochaines années en nous basant sur les relevés fournis par notre distributeur d'énergie.

Actuellement, nous effectuons quelques adaptations urgentes au niveau des passages piétons présentant encore quelques problèmes de sécurité. Un travail d'adaptation plus complet sera effectué lors de la réfection de la traversée du village qui aura lieu après l'achèvement du dernier tronçon e l'A16.

L'on peut ainsi considérer qu'il n'y a plus de mercure qui équipe les luminaires sur la commune de Courrendlin.

Pour être complet, un projet que l'on peut qualifier d'importance est en cours de mise en service dans le nouveau quartier des Quérattes. Pas moins de 80 luminaires LED avec une détection radar a été installé. Ce projet a pu voir le jour grâce à l'excellente collaboration entre les promoteurs de la zone, BKW Energie et la commune qui ont financé conjointement la partie dynamique de cette installation pilote à raison d'une moitié pour les promoteurs et la commune et l'autre moitié par BKW Energie.

Deux autres projets dynamiques sont en cours de réalisation. Il s'agit de la Rue du Stand et de la Rue des Prés, qui seront partiellement équipées de cette technologie novatrice. Un troisième projet découle de votre décision précédente et concerne l'éclairage des accès à la passerelle.

Sur la base de l'élément présenté précédemment, il peut être constaté que le Conseil communal se préoccupe de la problématique énergétique et sécuritaire liée à l'éclairage. Le Conseil communal propose donc d'accepter la consolidation du crédit de Fr. 120'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public, étape 3, de la commun de Courrendlin.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité la consolidation du crédit concernant l'extension du réseau d'eau à la route de Vicques, pour un montant de CHF 116'000.-.

7. Informations communales

M. le Maire communique différentes information aux citoyens présents et relate notamment les différentes décisions importantes prises par le Conseil communal :

Assemblée communale de ce jour

M. le Maire remercie les citoyens présents ce jour pour la confiance accordée par l'acceptation des différents points présentés. La commission des finances, le responsable de dicastère ainsi que le personnel communal qui ont collaboré à l'établissement du budget sont remerciés.

Personnel communal

M. le Maire diffuse différentes informations concernant le personnel communal :

Mme Stéphanie Willemin partira en congé maternité à la fin de cette année. Durant son absence, elle sera remplacée par Mme Jeannerat Félicie. Cette dernière sera secondée par Mme Gigon Camille engagée pour la période en question. D'autre part, Mme Rukovci Liridona, préposée au contrôle des habitants est toujours en congé maternité. Elle est remplacée jusqu'à son retour par Mme Milenkovic Natasa.

Au niveau du service de voirie, il est relevé que M. Khello Mohammad effectue un stage d'un an au sein du service de voirie dans le cadre d'une collaboration mise en place entre le centre AJAM et la Municipalité de Courrendlin. M. Marchand Romain, voyer, a obtenu cette année le certificat de surveillant de réseau d'eau. Dès l'an prochain, après le départ en retraite de M. Rérat Gilberto, il assumera la fonction de fontainier. Un place sera mise au concours en vue l'engagement d'un nouveau collaborateur dans ce service.

Association des parents d'élèves

M. le Maire salue les représentantes de l'APEC (Association des parents d'élèves de Courrendlin). Cette association vient de se reconstituer après une longue période sans activité.

Gens du voyage

Suite aux différentes interventions du Conseil communal et de M. le Maire auprès des instances cantonales, il s'avère que le projet sur le territoire communal sera rediscuté et d'autres places pour accueillir les gens du voyage seront étudiées.

1150^{ème} anniversaire de Courrendlin

Le projet visant à fêter le 1150^{ème} anniversaire de notre commune est présenté. Dans le courant de chaque trimestre, un événement aura lieu à savoir :

Février : feu des brandons

Mai : rassemblement populaire avec cortège.

Une commission chargée de cette organisation a été mise sur pied et une première séance d'information rassemblant tous les acteurs de ces événements s'est tenue récemment.

Centre commercial

M. le Maire a reçu ce jour une nouvelle information concernant la date de début des travaux de transformation du centre commercial. Cette dernière nous sera confirmée par écrit ces tous prochains jours. Les promoteurs tiennent à rassurer le conseil communal ainsi que la population concernant la prochaine reprise des activités commerciales sur le site de Courrendlin. Tous les permis nécessaires ont été délivrés et les travaux peuvent commencer sans délai.

Installations de football

Le projet visant à assainir les installations de buvette/vestiaires de football est en cours d'étude. Le propriétaire foncier doit nous faire part de sa prise de position tout au début du mois de janvier.

Pont sur le Canal – terrain de football

Une étude en vue de la rénovation de ce pont est à l'étude. Le coût des travaux sera pris en charge par le biais du fond du remaniement parcellaire.

Chemin des Ecoliers (rue des Prés)

Ce chemin se verra assaini et sera équipé d'un éclairage dynamique.

A16 – ouverture

La journée portes-ouvertes de l'A16 est agendée au dimanche 4 septembre 2016. S'agissant de l'ouverture officielle de la route, la date doit encore être définie mais se situera aux alentours de la St-Nicolas.

Résidence Clos Brechon

Le Conseil communal entend entreprendre la transformation de deux studios en un logement de deux pièces à la Résidence Clos Brechon afin de répondre aux demandes de location.

Ordures ménagères

En collaboration avec le SEOD, il est prévu d'installer trois conteneurs Moloks dans le secteur Les Quérattes.

Carte des dangers – crues de la Birse

Ce dossier est en cours d'étude. Il sera présenté lors d'une prochaine assemblée communale et ensuite soumis par le biais d'une votation communale aux citoyens.

Bâtiments communaux

Une collaboration avec l'agglomération delémontaine a été mise en place en vue de la réalisation de relevés énergétiques du différent bâtiment propriété de la commune.

Fusion de communes

Le projet de fusion de communes sera présenté à la population en début d'année 2016. Différentes séances d'information seront organisées et la synthèse du projet accompagnée d'un sondage sera adressée à toute la population.

Questions :

Lachat Fabian : *une réfection de la traversée du village est-elle prévue après l'ouverture de l'A16 en décembre l'an prochain ?*

L'étude de ce projet a été lancée. Dans sa première étape, un plan des circulations est en cours d'établissement et découlera ensuite sur l'étude globale de la traversée du village.

8. Divers

Remerciements

M. le Maire remercie le Conseil communal pour l'excellent travail réalisé par ses membres. Il relève la bonne ambiance qui y règne ainsi que l'engagement de ses collègues dans les différentes tâches. Merci également au personnel des différents services communaux. Merci également à M. Francis Périat ainsi qu'à la secrétaire des assemblées. Merci également à la population de Courrendlin et aux personnes présentes ce jour de marquer de l'intérêt pour les affaires communales.

Les festivités du 1150^{ème} sont importantes pour notre village. Il souhaite que l'année 2016 soit une année de convivialité et de rapprochement. Il encourage les citoyens à s'investir dans la vie du village.

M. le Maire adresse à chacun et aux familles ses vœux les meilleurs pour les fêtes de fin d'année.



Jobin Lauranne, présidente de l'APE : transmet le souci des parents par rapport aux écoles qui n'offrent plus assez de classes et présentent un manque de WC suite à la démolition de ces derniers pour y aménager des classes.

Une commission a été mandatée pour se pencher sur cette problématique. Un résultat sera transmis au Conseil communal au début de l'année prochaine. D'autre part, des contacts sont en cours avec des promoteurs pour la mise à disposition de locaux supplémentaires.

Crèche-garderie : les enfants ne sont plus admis à la crèche-garderie depuis la 4^{ème} Harmos. Ne serait-il pas possible d'ouvrir une unité d'accueil pour les repas des plus grands à Courrendlin.

Un sondage a été lancé à l'ouverture de la nouvelle UAPE et peu d'intérêt a été manifesté pour l'accueil des enfants jusqu'à 12 ans.

Mme Jobin précise que les demandes présentées ce jour ont été émises par des participants lors de l'assemblée générale de l'APE. Il est possible de faire appel aux crèches à domicile pour les repas de midi. Ce sondage peut être lancé une nouvelle fois.

Pédibus : Un problème avec ligne de Pédibus qui vient d'En Solé est signalé. Des machines et camions utilisent la rue des Prés en raison des travaux de construction des immeubles Pré-Bois ce qui rend ce tronçon dangereux pour les enfants. Une autre possibilité existe en empruntant la rue des Quérattes mais le passage piéton entre la rue Es Crès et la rue des Quérattes est dangereux.

Le chantier sera interrompu provisoirement à la rue des Prés. M. Burkhalter va se pencher sur les possibilités d'améliorer le passage piéton entre la rue Es Crès et la rue des Quérattes.

Clôture

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les personnes présentes aujourd'hui et de l'intérêt porté à la chose publique.

En cette fin d'année, il remercie le Conseil communal et le personnel de l'administration communale pour la qualité du travail effectué et leur disponibilité dans le cadre de leur fonction. Il souhaite à chacun-e de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne année 2016.

La séance est levée à 22h15.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le Président :

La secrétaire :

F. Périat

S. Willemin